## **Budget prévisionnel du projet**

Budget prévisionnel du projet		
Intitulé de l'action : THÉ DANSANT		
Dépenses (*)		
Location(s)		
Studios Jouret	400 €	
Association HYPHE - TRIO	1 171 €	
Frais de transport -2		
Boissons et alimentation		
Achat de fournitures (à détailler) -3		
Décoration	100 €	
Assurance		
Tracts, affiches		
Affiches, kakemono, flyers	200 €	
Taxes (SACEM)		
	300 €	

Divers	
Personnes bénévoles	
Sous total des dépenses engagées	2 171 €
Financement d'un autre projet (5)	
Total	2 171 €

<sup>(\*)</sup> Les dépenses doivent être justifiées par des devis

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur

<sup>(1)</sup> Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

Recettes  Autofinancement 230  Participation des personnes -4  Prix d'entrée pour 100 personnes 300	
Autofinancement 230  Participation des personnes -4	
Participation des personnes -4	
	) €
	) €
	) €
Prix d'entrée pour 100 personnes 300	) €
Autres financements (à préciser)	
Aide demandée au PIC 1 500	) €

Participation du Fil de l'Epeule	141 €
Bénévolat	
Total	2 171 €

<sup>(3)</sup> Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

<sup>(4)</sup> Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

<sup>(5)</sup> Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le